

SÉANCE ORDINAIRE

10 AVRIL 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 10 AVRIL 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2017, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 mars 2017 tout en y remplaçant les termes de la résolution 17.03A.8.4. par les suivants :

**17.03A.8.4.**  
Version amendée

**Ajustement d'intérêt et pénalité - dossier Verco International**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soient crédités les intérêts et pénalités apparaissant au dossier de l'entreprise Verco International afin d'en régulariser le solde.

**17.04.3.**

**Rapport mensuel d'activités de la mairesse**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du rapport d'activités déposé par la mairesse pour la période du 14 mars 2017 au 10 avril 2017.

**17.04.4.1.**

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 10/04/2017 (journal 1448) :	12 823,25 \$
(journal 1449) :	84 369,87 \$
(journal 1450) :	<u>4 691,28 \$</u>
	<u>101 884,40 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1122) :	4 631,67 \$
	(journal 1123) :	8 920,99 \$
	(journal 1124) :	120,23 \$
	(journal 1125) :	14 859,74 \$
	(journal 1126) :	<u>250,00 \$</u>
		<u>28 782,63 \$</u>

**Total des dépenses :** 130 667,03 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 mars 2017 au 10 avril 2017, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, en raison des factures soumises par l'entreprise 9337-1615 Québec inc. (monsieur Jean-Yves Bouchard), honoraires d'urbaniste 2 512,55 \$ et 1 537,79 \$ ainsi que celle fournie par la firme Norton Rose Fulbright, honoraires d'avocats 6 532,01 \$, le vote est demandé.

Deux membres du conseil s'y opposent, soit messieurs François Filion et Stéphane Dumont alors que monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron y sont favorables. Madame Ursule Thériault, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de cette résolution, le paiement de l'ensemble des comptes est donc accepté à la majorité.

#### 17.04.4.2.

#### **Protocole d'entente en sécurité incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup**

Considérant le protocole d'entente convenu entre la Municipalité de L'Isle-Verte et la Ville de Rivière-du-Loup le 9 mars 2015;

Considérant que ce protocole d'entente comportait quelques éléments à être révisés;

Considérant que des échanges ont eu lieu entre les représentants du service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de L'Isle-Verte, le tout permettant de préciser les rôles et responsabilités de chacun, découlant de l'application des termes du protocole d'entente;

Considérant qu'il est convenu que la durée de cette entente est renouvelable annuellement, permettant d'y mettre fin sur simple préavis écrit de (6) mois avant la fin du terme (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre);

Considérant qu'il est impératif que rentre en vigueur, le plus rapidement possible, ce nouveau protocole d'entente;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que les membres du conseil municipal confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du protocole d'entente incendie à intervenir entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de L'Isle-Verte et s'en disent satisfaits,

Que la mairesse, madame Ursule Thériault, et le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soient autorisés à signer ledit protocole, pour et au nom de la Municipalité.

Que copie conforme du protocole d'entente, soit versée, au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### 17.04.4.3.

##### **Disposition d'un rouleau compacteur**

Considérant que la Municipalité s'est portée acquéreur d'un nouveau rouleau compacteur;

Considérant que l'équipement actuel, fabriqué en 1986, n'a plus d'utilité pour la Municipalité;

Considérant les résultats de mise en vente de cet ancien rouleau compacteur, soit une offre de 3 800 \$ (plus taxes) de l'entreprise Mini Excavation Germain Côté;

Considérant qu'en comité de travail, les membres du conseil municipal présents ont recommandé l'acceptation de cette proposition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal confirme son accord à la disposition de l'ancien rouleau compacteur, de marque DYNAP, à l'entreprise Mini Excavation Germain Côté, au prix de 3 800 \$ (plus taxes), et ce, sans aucune garantie légale de bon fonctionnement.

#### 17.04.4.4.

##### **Honoraires professionnels pour les travaux de réfection et pavage du chemin Coteau-du-Tuf**

Considérant que le rapport du plan d'intervention en infrastructures routières locales réalisé en 2016 prévoit la réalisation de travaux de réhabilitation du chemin du Coteau-de-Tuf;

Considérant que de tels travaux ne peuvent être exécutés sans, au préalable, faire référence à un plan et un devis permettant de soumettre lesdits travaux à un processus d'appels d'offres;

Considérant que les exigences du programme d'aide financière (Programme de réhabilitation du réseau routier local) nécessitent l'intervention d'experts-conseils qui produiront les documents précédemment mentionnés;

Considérant la proposition d'honoraires au montant de 3 200 \$ (plus taxes) soumis par la firme Actuel Conseil, comprenant :

- Visite de planification et description des travaux;
- Devis et documents d'appel d'offres;
- Plan de localisation des travaux;
- Coordination avec la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil autorise l'attribution du mandat de services professionnels à la firme Actuel Conseil au montant, ci-haut, mentionné, le tout devant couvrir l'ensemble des travaux de réfection de la route Coteau-de-Tuf, tel que le prévoit le plan quinquennal d'intervention en infrastructures routières locales réalisé par la firme WSP;

Que soit autorisé le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) tel que le prescrit le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

#### 17.04.4.5

##### **Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte soumette une demande d'aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal aux fins de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de préparation et de pose de revêtement bitumineux d'une section de la rue Béland.

#### 17.04.4.6.

##### **Valorisation des biosolides municipaux (étangs aérés)**

Considérant les diverses techniques de valorisation des boues des étangs aérés ayant été comparées par la firme d'agronome « Groupe Pousse-Vert », à savoir :

- La valorisation des biosolides sous forme liquide sans traitement;
- La valorisation des biosolides sous forme asséchée, après un traitement dit passif, à l'aide de « Terratubes » ou de « Géotudes »;
- La valorisation des biosolides sous forme sec, après le passage dans un lit de séchage;
- La vidange des étangs par une firme spécialisée dans le but d'en faire le traitement.

Considérant les avantages et inconvénients de chacune de ces techniques, tels qu'exposés par cette firme d'agronomes;

Considérant qu'en comité de travail, le service technique ainsi que les membres présents du conseil municipal, favorisent la technique de valorisation des biosolides sous forme liquide, sans traitement;

Considérant que pour mener à terme les travaux de valorisation, d'autres démarches sont à entreprendre, dont l'obtention des autorisations du MDDELCC ainsi que des plans agroenvironnementaux de valorisation;

Considérant que la firme Groupe Pousse-Vert est en mesure d'effectuer ce travail pour la somme de 7 750 \$ (plus taxes);

Considérant que ces travaux de vidange et d'épandage sont nécessaires, car préalable à tout projet futur de prolongement de notre réseau d'égout municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal mandate la firme Groupe Pousse-Vert pour effectuer les travaux et démarches nécessaires à l'obtention des autorisations requises aux fins de permettre les travaux de valorisations des boues de nos étangs aérés selon la proposition soumise de 7 750 \$ (plus taxes).

**17.04.5.1. Adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent**

Il est proposé par madame Ginette Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2017, et ce, au coût de 150 \$.

**17.04.5.2. Soutiens financiers aux activités pour aînés**

Considérant les demandes d'organismes soumises à la table d'harmonisation et permettant de soutenir des activités s'adressant particulièrement aux aînés;

Considérant qu'une disponibilité budgétaire a été prévue pour répondre à de tels besoins;

Considérant les projets évalués et recommandés par le comité, à savoir :

- Comité des bénévoles : 800 \$ devant permettre la réalisation de 8 soupers annuels;
- Club des 50 ans et plus : 200 \$ permettant de remettre des prix lors du tournoi annuel de pétanque les 24 juin et 1<sup>er</sup> octobre et 80 \$ leur permettant de couvrir les frais d'un vin d'honneur lors de leur souper de fin d'année, pour 130 personnes;
- Villa Rose des Vents : 65 \$ permettant de couvrir les frais d'un spectacle de chant de madame Jocelyne Albert.

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil accepte les recommandations formulées par le comité représentant la table d'harmonisation.

**17.04.8.1. Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Simon Lavoie, qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal aux fins de remplacer le règlement 2013-126 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte ».

17.04.8.2.

**Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes, donné par madame Ginette Caron, qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal aux fins de remplacer le règlement 2007-62 « Règlement relatif au traitement des élu(e)s municipaux ».

17.04.9.

**Levée de la séance**

À 20 h 45, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER